

Le Maire,

VU l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°..... en date du

donnant délégation de pouvoirs à Monsieur/Madame le Maire
notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés
ni de conditions ni de charges,

VU les articles 200 et 238 bis du Code général des impôts,

CONSIDÉRANT le projet de plantation prévu dans la forêt
de pour un montant de €
avec pour échéance le / /

(adapter ce « considérant » au projet pour lequel le don est perçu),

DÉCIDE

D'ACCEPTER le don d'un montant de€
versé par l'entreprise/M., Mme afin de participer
au projet cité ci-dessus,

DE SIGNER une convention avec l'entreprise/M., Mme
pour fixer les modalités de ce don *(à intégrer si une convention est à signer).*

Le Maire,